



## Questions CGT posées lors de la commission économique du 9 décembre 2015

Réponses données lors du CCE du 27 avril 2016

- I. Quels sont les impacts suite à l'augmentation de la robotisation sur le site en termes d'effectifs, de conditions de travail, de sécurité, de cadences, de charges de travail, etc... ?  
**Réponses : Les « oui-oui » remplacent 4 personnes, les robots 21 personnes et les AGV 9 personnes.**
- II. Nous demandons de réaliser une étude comparative sur les rémunérations entre les hommes et les femmes.  
**Réponses : 2 réunions ont été réalisées et une 3<sup>ème</sup> est prévue prochainement.**
- III. Nous demandons d'avoir les rémunérations par coefficient.  
**Réponses : Les éléments ont été transmis lors des NAO**
- IV. Quel sera le montant total des indemnités qui seront perçues par l'employeur au titre de l'allocation d'activité partielle pour 2015 ? Quelles seront les indemnités prévisionnelles pour 2016 ?  
**Réponses :**
- V. Combien de salariés n'ont pas bénéficié du doublement de la prime d'intéressement en 2015 pour fait d'heures de grève.  
**Réponses : 37% des salariés de Bourbon-Lancy et 61% des salariés de Garchizy ont doublé leur prime d'intéressement. Nous ne pouvons pas vous donner le détail pour les salariés qui n'ont pas bénéficié du doublement suite à des heures de grève car cela rentre dans le calcul.**
- VI. La BADES ne respecte pas l'article R.2323-1-3 du code du travail qui doit comprendre différents éléments. De plus, l'article R.2323-1-5 rappelle que la BADES porte sur les données chiffrées sur l'année en cours et sur les 2 années précédentes et sous forme de grandes tendances pour les années suivantes. Actuellement, celle-ci mentionne uniquement les années 2012 et 2013. Par conséquent, nous demandons de remédier à ce dysfonctionnement et de mettre à jour la Bades.  
**Réponses : Au fur et à mesure, on complète la BADES.**
- VII. Dans la BADES, il est indiqué une augmentation du capital participations pour 2014. Quel est le montant ? Qui en bénéficie ?  
**Réponses : On n'a pas eu d'augmentation du capital en 2014.**

**La CGT**

vendredi 29 avril 2016